



Santé et sécurité
Health and Safety

DANGER

La qualité de l'air intérieur

Qu'est-ce que la qualité de l'air intérieur?

La qualité de l'air intérieur désigne l'état physique, chimique et biologique de l'air à l'intérieur des bâtiments. Une mauvaise qualité de l'air intérieur est dangereuse pour la santé des travailleuses et des travailleurs.

Les dangers

Une mauvaise qualité de l'air intérieur nuit à la santé physique et psychologique des travailleuses et des travailleurs, ce qui contribue au stress professionnel. Ce stress peut s'aggraver lorsque l'employeur rejette les plaintes du personnel ou banalise la situation. Les dangers sont bien réels et nécessitent l'attention immédiate de l'employeur.

Il y a trois grandes catégories de dangers : physiques, chimiques et biologiques.

DANGERS PHYSIQUES

- Température et taux d'humidité inadéquats
- Pas de personnel d'entretien ni de programme de maintenance du système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)
- Entassement des membres du personnel
- Mauvaise disposition des cloisons, du mobilier de bureau et de l'équipement nuisant à la ventilation
- Rénovations qui modifient l'espace de travail sans ajuster la capacité du système CVC
- Systèmes CVC qui fonctionnent seulement après l'arrivée du personnel ou qui s'éteignent avant la fin de la journée de travail

- Prises d'air extérieur à proximité d'aires de livraison et de rues achalandées

DANGERS CHIMIQUES

- Amiante dans les carreaux de plafond, l'isolation des tuyaux et des conduits, et dans le plâtre et les vieux panneaux muraux
- Émission de composés organiques volatils (formaldéhyde, organochlorés et phénols) provenant du mobilier, des matériaux de construction, du tapis et du plastique
- Dioxyde de carbone expiré par les occupants du bâtiment
- Monoxyde de carbone provenant des brûleurs à gaz et des appareils de chauffage à l'intérieur; gaz d'échappement des véhicules et fumée de cigarette à l'extérieur
- Pesticides contenus dans les mélanges pulvérisés sur les plantes et les produits antiparasitaires
- Solvants comme le benzène et le toluène contenus dans les produits de nettoyage, l'encre des photocopieurs et la peinture
- Poussières dangereuses, fibres et odeurs provenant des matériaux de construction et des occupants
- Photocopieurs, moteurs et autre matériel
- Produits de nettoyage
- Radon provenant de la radioactivité naturelle des minéraux et du sol autour des fondations des lieux de travail



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

DANGERS BIOLOGIQUES

- Moisissures toxiques qui prolifèrent sur le bois, les cloisons sèches, les revêtements, les carreaux de plafond, les tapis et les autres matériaux de construction où l'humidité peut s'accumuler
- Maladies bactériennes comme la maladie du légionnaire, la fièvre de Pontiac et la fièvre due aux humidificateurs, qui sont causées par les systèmes CVC mal entretenus
- Acariens qui peuvent causer des réactions allergiques
- Pollen et aérosols biologiques qui n'ont pas été éliminés en raison d'un mauvais entretien des systèmes CVC

Cerner le problème

La première étape consiste à reconnaître qu'une mauvaise qualité de l'air intérieur au travail est dangereuse pour la santé. Vous pouvez mener un sondage en collaboration avec l'employeur. Dans ce cas, le syndicat doit approuver le questionnaire et participer à la collecte et à l'évaluation de l'information obtenue.

Si l'employeur résiste à l'idée ou refuse de reconnaître le problème, le syndicat devrait effectuer son propre sondage. Les membres du personnel devraient inspecter régulièrement leurs lieux de travail.

Agir

Une mauvaise qualité de l'air intérieur est souvent attribuable aux compressions budgétaires, à une mauvaise gestion ou à une négligence de la part de l'employeur.

Pour éliminer le problème, les travailleuses et les travailleurs doivent poser des gestes concrets, par exemple :

- insister pour que l'employeur augmente le taux de renouvellement d'air frais;
- presser l'employeur d'évaluer la qualité de l'air intérieur et d'éliminer les dangers;

- inscrire les questions de qualité de l'air intérieur à l'ordre du jour des réunions du comité de santé et de sécurité;
- inspecter régulièrement la qualité de l'air dans le lieu de travail;
- signaler les dangers liés à la qualité de l'air intérieur;
- refuser des conditions de travail dangereuses causées par une mauvaise qualité de l'air intérieur.

Autres stratégies d'amélioration

Voici d'autres stratégies qui aideront à remédier au problème :

- conserver la question de l'air intérieur à l'ordre du jour des réunions du comité de santé et de sécurité tant et aussi longtemps que le problème n'est pas réglé;
- surveiller et tester la qualité de l'air intérieur pour détecter la présence de contaminants;
- exiger l'entretien et le nettoyage réguliers des systèmes de CVC et faire le suivi du registre d'entretien;
- surveiller la conformité de l'employeur aux lois et aux règlements de santé et sécurité au travail relativement à la qualité de l'air intérieur;
- lorsque la loi ne prévoit pas de mesures pour contrôler et surveiller la qualité de l'air intérieur et permettre l'accès à l'information connexe, le syndicat peut négocier des dispositions contractuelles pour protéger ses membres;
- soulever les problèmes d'air intérieur à la table de négociation;
- employer des moyens de pression collectifs.

Responsabilité de l'employeur

L'employeur a le devoir d'offrir à son personnel un lieu de travail sain et exempt de dangers, ce qui comprend une bonne qualité de l'air intérieur. Cela dit, nos membres ont aussi leur rôle à jouer. En les sensibilisant et en les mobilisant, nous pouvons les amener à contribuer à une bonne qualité de l'air dans leurs lieux de travail.